



**CONDITION ETUDIANTE ET SITUATION ECONOMIQUE**

**RAPPORT ADOPTE PAR LE**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE CORSE**

**LE 16 DECEMBRE 2013**

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	3
<b>I- LES DEPENSES</b> .....	7
1- Le logement .....	8
2- Les frais d'alimentation .....	10
3- Les frais d'inscription .....	11
4- Les frais de santé .....	11
5- Les frais de transport .....	12
<b>II- LES RESSOURCES</b> .....	13
1- Les bourses et aides .....	14
<b>A-</b> <i>Les aides à la réussite étudiante</i> .....	15
a. <i>Bourses et aides d'urgences</i> .....	15
b. <i>L'accès fonction publique</i> .....	20
<b>B-</b> <i>Les aides à la mobilité</i> .....	23
<b>C-</b> <i>Les aides à la recherche</i> .....	24
<b>D-</b> <i>Les aides à l'accès aux grandes écoles</i> .....	25
<b>E-</b> <i>Les aides aux projets individuels et collectifs</i> .....	25
<b>F-</b> <i>Les aides champ sanitaire et social</i> .....	26
2- L'aide familiale .....	27
3- L'activité rémunérée des étudiants .....	29
<b>III- CONDITIONS ETUDIANTE ET SITUATION ECONOMIQUE</b> .....	31
<b>IV- PISTES DE REFLEXIONS ET D' ACTIONS</b> .....	32
REMERCIEMENTS .....	38

# PREAMBULE

## LA PRECARITE EN CORSE

Le 4 novembre 2009, le CESC a adopté un rapport sur la précarité en Corse dont le souci a été de fournir un travail qui soit différent mais complémentaire de celui de la commission "Précarité" de l'Assemblée de Corse.

Pour ses travaux le groupe "Précarité" du Conseil Économique Social et Culturel de Corse a rencontré les responsables des divers publics qui ont tous, sans exception, confirmé à la fois l'existence de ce fléau où très souvent précarité rime avec grande pauvreté et les difficultés éprouvées pour trouver les solutions devant une situation encore méconnue en Corse car notre système n'a pu encore s'adapter aux mutations de notre société.

Ces deux termes de « **grande pauvreté et précarité** » le Père Joseph Wresinski les associe dans une définition contenue **dans son rapport au Conseil économique et social français** :  
*"La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible".*

Cette définition a notamment été reprise dans l'avis adopté par le Conseil économique et social français en 1987 et par les Nations unies, en particulier dans les travaux de la Commission et du Conseil des Droits de l'Homme sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté.

Le terme de " Précarité " désigne couramment une situation d'instabilité et de fragilité, l'une et l'autre constituant une source d'inquiétude et de mal-être. Mais le sens du mot a aujourd'hui évolué et couvre plus spécialement les secteurs économique et social devenant quasiment synonyme d'exclusion pour des personnes ne pouvant plus satisfaire leurs besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, s'éduquer ou encore se soigner.

## LA PRECARITE ETUDIANTE

Dans ce contexte de précarisation générale, le CESC a décidé de **s'autosaisir du problème de la précarité étudiante** apparu depuis une vingtaine d'années et qui a déjà fait l'objet en 2000 au plan national de deux rapports GRIGNON et DAURIAC mettant en exergue les difficultés des étudiants :

▲ Le rapport GRIGNON (Claude) qui tire les conclusions de deux enquêtes réalisées en 1994 et 1997 par l'Observatoire de la vie étudiante, concernant les niveaux de vie des étudiants et les obstacles financiers à la poursuite des études supérieures.

Les principaux aspects économiques de la vie étudiante sont abordés (ressources monétaires, demande d'aide sociale, travail étudiant...) et l'évolution des étudiants confrontés à des difficultés financières analysée (la poursuite d'études étant de plus en plus liée à l'exercice d'une activité rémunérée régulière).

▲ Le rapport DAURIAC (Jean Francis), destiné à Claude Allègre, fait un état des lieux des conditions de vie des étudiants, et de la mise en œuvre du plan social étudiant, en proposant des solutions qui doivent combler les failles que comporte indéniablement le système actuel. Son constat et ses propositions pour juguler la précarité étudiante sont dangereux pour le ministère.

- **L'académie de Corse n'échappe pas au phénomène de la précarité.**

Une affirmation qui s'appuie notamment sur :

- les profils sociodémographiques et cursus académique des étudiants en région Corse ;
- la réflexion menée par l'ancien directeur du CROUS de Corte ;
- la note des étudiants en date du 8 décembre 2011 ;
- les informations que nous ont communiquées les différents services.

- **Les profils sociodémographiques et cursus académiques des étudiants en région Corse**

Ils apparaissent dans l'« **Enquête nationale et synthèse régionales** » menée durant l'année scolaire 2011 /2012 par la Mutuelle des Étudiants (LMDE). Sur les 119 étudiants de l'académie de Corse interrogés (42% des répondants sont des hommes et 58% des femmes) :

❖ Profil sociodémographique.

- 44 % des étudiants ont moins de 20 ans, 40 % entre 20 et 22 ans, 11 % entre 23 et 25 ans et 2 % ont plus de 25 ans.
- 80 % des étudiants sont célibataires, 18 % en couples (sans être mariés ou pacsés).
- 89 % des étudiants sont décohabitants et 11 % sont cohabitants.
- 74 % vivent seuls, 6 % avec des colocataires ou des amis, et 5 % en couples (respectivement 34 %, 11 % et 7 % en moyenne nationale).
- 51 % des étudiants occupent un logement privé dont ils sont locataires, 3 % un logement privé à titre gratuit et 43 % habitent dans une résidence universitaire.

❖ Cursus académique et scolaire.

- 68 % des répondants déclarent étudier dans une université, 30 % sont inscrits dans un IUT (respectivement 58 % et 11 % en moyenne nationale).
- ❖ 8 % sont inscrits en sciences et technologies-sciences de l'ingénieur, 17 % en sciences humaines et sociales, 10 % en droit et sciences politiques, et en médecine-odontologie.
- ❖ 49 % des étudiants sont en première année de licence, 13 % en deuxième année, 14 % en troisième année.
- ❖ Ils sont 6 % en deuxième année de master.

En moyenne, les étudiants évaluent leur niveau de satisfaction en ce qui concerne leur cursus scolaire ou universitaire à 6,7 sur une échelle de 1 à 10.

• **La réflexion menée par l'ancien directeur du CROUS de Corte.**

M. Philippe MAROSELLI, ancien directeur du CROUS de Corte, nous a autorisés à utiliser son rapport sur la précarité étudiante publié en janvier 2012.

On y relève à partir de l'observation des pratiques du service social du CROUS et de l'Université qu'elles "confirment, si besoin était, les études économiques, sociales psychologiques ou médicales nationales intéressant tous les aspects de la thématique de la vie étudiante depuis l'inscription dans les études, du rapport au savoir et exigences de la vie universitaire".

On y observe aussi une constante dans l'augmentation du nombre des étudiants (5074 en 2010/2011 dont 3820 à l'université de Corse) avec l'existence persistante d'inégalités d'accès et d'intégration à l'enseignement supérieur selon l'origine sociale ainsi que des disparités de la qualité de la vie étudiante.

Elles se traduisent par :

- Une difficulté à pourvoir aux besoins quotidiens ;
- Une exclusion sociale par manque de moyens ;
- Des problèmes de santé notamment d'ordre psychologique ;
- Des risques d'échec fortement accrus ;
- Un arrêt prématuré des études.

Par ailleurs le recours accru au service social de l'Université et les demandes d'aides d'urgence en très forte augmentation ainsi que le fait que plus de 1800 étudiants bénéficient chaque année d'une bourse, sont des signes indéniables du caractère préoccupant de la situation.

- **La note des étudiants en date du 8 décembre 2011**

Par laquelle ils avaient déjà sensibilisé le Conseil Economique Social et Culturel de Corse sur la prégnance de ce phénomène de précarisation qui dans le contexte actuel de crise n'a fait que s'aggraver.

Ils y exposaient les causes conjoncturelles et structurelles de cette précarité, leurs effets et y déclinaient des perspectives.

- **Les informations qui nous ont été communiquées par les différents services :**

De la région, des départements, de l'université de Corse, du CROUS, des services de médecine préventive de l'établissement et par l'association « Aiatu Studentinu ».

\*

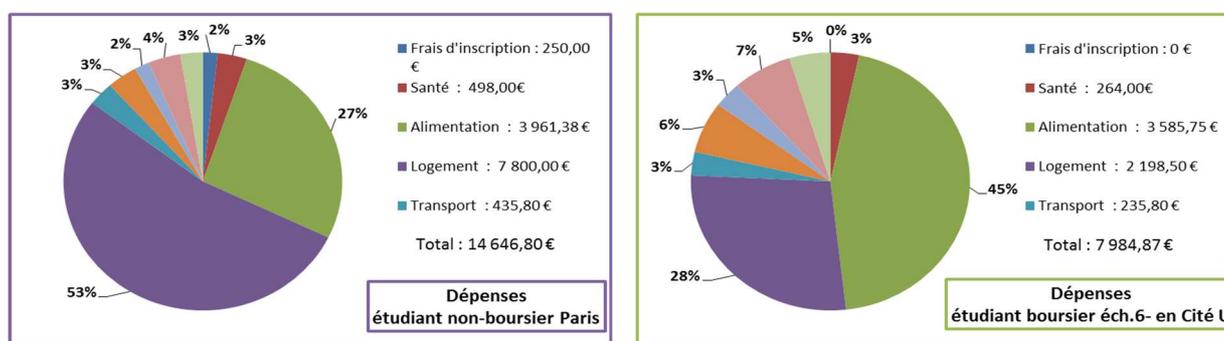
\*      \*

## I- LES DÉPENSES

Les dépenses auxquelles doivent faire face les étudiants sont en constante augmentation. L'UNEF a ainsi estimé que le coût de la vie étudiante était en moyenne nationale en hausse de 3,7% pour l'année 2012-2013, après avoir augmenté de 4,1% en 2011-2012.

Naturellement ces dépenses varient avec la diversité des situations (Étudiant habitant chez ses parents ou dé cohabitant, logé en Cité U au CROUS ou dans le privé, boursier ou non-boursier, filière et niveau d'études ...)

L'estimation des dépenses des étudiants réalisée par l'UNEF fait apparaître la place prépondérante du logement et de l'alimentation dans leur budget.



Soit :

Dépenses estimées	Étudiant non – boursier 14 647 €	Étudiant boursier échelon 6 cité U 7 985 €
Logement	53%	28%
Alimentation	27%	45%
Total	80% soit 11718 €	73% soit 5 391 €

Par ailleurs selon une enquête de comparaison des prix entre la Corse et le continent, réalisée par l'INSEE en 2010, il apparaît que "le niveau général des prix en Corse est supérieur à celui du continent.

Un ménage vivant en Corse dépense globalement 1,5 % de plus qu'un ménage sur le continent pour un panier de consommation identique.

Cet écart modéré masque toutefois des disparités importantes selon les postes de dépenses. En région corse, l'alimentaire est globalement plus cher (**+8,6%**), tout comme l'habitation (**+5,20%**) et l'habillement (**+ 1,20%**), alors que l'équipement ménager est moins onéreux qu'au niveau national.

Par ailleurs, le coût plus élevé de certains produits de consommation courante, tels que l'alimentation ou le carburant, contribue au sentiment de «vie chère» de la population insulaire".

Les principaux postes de dépenses auxquelles doivent faire face les étudiants sont les suivants :

### **1- Le logement : il représente le poste de dépenses le plus important**

#### **Au niveau national**

L'Observatoire de la vie étudiante souligne la grande hétérogénéité des conditions de logement qui impact la réussite des études. L'observatoire fait référence à la "décohabitation", principe qui résulte d'abord de l'obligation d'aller vivre, au moins durant la semaine et en dehors des vacances, sur le lieu d'études quand celui-ci est éloigné du domicile des parents. Il apparaît que la décohabitation ne résulte pas seulement de la distance géographique mais également du parcours scolaire de l'étudiant et des ressources matérielles et culturelles dont dispose sa famille.

#### **À Corte**

Comme au plan national le logement reste le poste de dépenses le plus important. Compte tenu de la situation géographique du site universitaire, la très grande majorité des étudiants doivent disposer d'un logement sur place, le logement familial étant trop éloigné. L'offre de logement étudiant s'y est largement développée.

Le CROUS gère au total 880 lits, de 96 à 408 € par mois, repartis suivant le tableau ci-après :

<b>Résidences d'étudiants</b>	<b>Nombre logements / loyer</b>	<b>Eligibles à type aide au logement</b>
<b>Résidences conventionnées</b>	<b>419 studios à 396 € / mois</b>	APL
Résidence Grossetti 020	46	
Résidence Grossetti 024	49	
Résidence Porette	128	
Résidence Pascal Paoli 2	197	
<b>Résidences traditionnelles</b>	<b>403 chambres simples, doubles et studios de 98 à 265 euros</b>	ALS
Résidence Pascal Paoli 1	208	
Résidence Grossetti 023	46	
Résidence Grossetti 025	10 chambres doubles 4 studios 135 chambres individuelles	
<b>Autres résidences</b>	<b>10 studios à 380 € / mois</b>	ALS
Central fac	10	

Il convient ici de préciser que certaines des résidences universitaires de Corte ont mal vieilli et sont dans un état de confort et même de salubrité déficient. Des travaux de rénovation sont programmés. Ils seraient à intensifier.

Hors résidences collectives, le loyer moyen est au niveau national de 439 € selon une étude de l'Observatoire national de la Vie Etudiante (l'OVE). Il semble qu'en Corse la situation corresponde à celle constatée au niveau national.

Après des années de pénurie, l'offre de logements étudiants paraît désormais globalement suffisante.

Subsiste un problème, le versement d'une caution pour les étudiants ne pouvant présenter un garant pour la location d'un logement auprès d'un propriétaire privé ou publique.

## **2- Les frais d'alimentation**

Ils constituent le deuxième poste de dépenses des étudiants.

Selon l'étude UNEF, le coût de l'alimentation subit une hausse deux fois supérieure à l'inflation générale.

Le prix du repas pour les étudiants dans les restaurants universitaires, gérés par les CROUS, est quant à lui fixé pour 2012-2013 à 3,10 € (3,05 € en 2011).

### **Restaurants universitaires**

A Corte, sur les campus Mariani et Grimaldi, le CROUS de Corse propose une formule équilibrée certes mais unique (RU Pascal Paoli et RU Grossetti ouverts midi et soir, Cafétéria Pascal Paoli 2, Cafétéria IUT).

La situation est en passe d'évoluer vers une offre plus diversifiée permettant à l'étudiant un choix en fonction de ses goûts et de ses disponibilités (finances, temps,...)

Fréquentation :

- ❖ 41 % des étudiants ne mangent jamais au restaurant universitaire ou à la cantine de l'établissement scolaire.
- ❖ 6 % y mangent tous les jours, 19 % plusieurs fois par semaine.
- ❖ 41 % des étudiants ne mangeant pas tous les jours au RU déclarent avoir la possibilité de rentrer chez eux déjeuner,
- ❖ 21 % trouvent que la nourriture n'est pas bonne au RU.

### **Epicerie solidaire**

En parallèle, l'épicerie solidaire ouverte par « Aiotu Studentinu » du lundi au jeudi à 16 heures et à 13 heures le vendredi a déjà aidé, au cours du premier trimestre 2012, une quinzaine d'étudiants en difficulté.

**La demande porte en priorité sur l'alimentaire** mais aussi les appareils de chauffage, le linge de maison ou la vaisselle détaillait fin novembre le président Jérémie PALMESANI.

### **Epicerie sociale**

Aux dires des services sociaux, hors les démarches personnelles, une vingtaine d'étudiants est venue, depuis le début de l'année 2012, pour faire un dossier de **demande d'aide auprès de l'épicerie sociale** mise en place par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

### **Structures caritatives**

L'ensemble des associations caritatives de la ville intervient de manière différente à destination des étudiants

### **3- Les frais d'inscription**

Les frais d'inscription dans les universités sont fixés au niveau national.

Pour la rentrée universitaire 2012, le montant des droits d'inscription étaient de :

- ❖ 181 € pour les diplômés conduisant au grade de licence (contre 177 € en 2011) ;
- ❖ 250 € pour les diplômés conduisant au grade de master (contre 245 € en 2011) ;
- ❖ 380 € pour une inscription en doctorat (contre 372 € en 2011) ;
- ❖ 596 € pour une inscription en ingénieur (contre 580 € en 2011).

Les boursiers (niveau 0 à 6) sont exonérés des frais de scolarité.

### **4- Les frais de santé**

Selon l'« Enquête nationale et synthèse régionales » (2011-2012) menée par la LMDE, **en Corse** :  
88% des étudiants se considèrent en bonne santé, dont 28% en très bonne santé, 13% souffrent d'une maladie chronique, l'asthme dans 19% des cas

57 % des étudiants ont effectué une visite médicale au service de médecine préventive de leur établissement,

23 % n'en ont pas effectué

19 % des étudiants ont **renoncé à des soins ou des traitements parce qu'ils étaient trop chers.**

5 % des étudiants ont **renoncé à certains postes de dépenses pour pouvoir payer des frais de santé.**

Le montant de la cotisation au régime d'assurance maladie des étudiants pour l'année universitaire 2012-2013 est de 207 €.

Les étudiants boursiers sont exonérés de ces frais.

## La complémentaire santé

Un étudiant sur cinq ne bénéficie pas d'une complémentaire santé. La complémentaire est choisie à 80% par l'un des parents, et à 18% par l'étudiant lui-même.

58% des contrats sont souscrits auprès de la complémentaire santé des parents, 34% auprès d'une complémentaire santé étudiante (respectivement 63% et 27% en moyenne nationale)

**12% des étudiants n'ont pas de complémentaire parce que trop onéreuse**, 28% l'estiment inutile, 24% n'ont pas pensé en prendre

L'adhésion à la Mutuelle des étudiants (LMDE) est de 210 €.

Cette mutuelle fait l'objet de critiques multiples par rapport à son fonctionnement :

- ❖ Pas de tiers-payants, avances de frais y compris pour les soins reçus sur le continent ;
- ❖ Politique de la LMDE de limiter les déplacements sur le Continent, même si le médecin de la caisse les a validés et partant ne tient pas compte de la spécificité de la Corse ;
- ❖ Délais de remboursement très longs ;
- ❖ Manque d'amplitude des horaires d'ouverture.

## **5- Les frais de transport**

L'île de corse en raison de son relief montagneux possède un réseau de communication vers l'extérieur assez développé : sept ports et quatre aéroports répartis stratégiquement sur son territoire.

Par contre, les réseaux de communication interne ne permettent pas un déplacement aisé et rapide sur l'ensemble du territoire.

Cette contrainte a incontestablement une implication financière importante sur les ressources de nos étudiants surtout dans le cas, très majoritaire en Corse, des étudiants décohabitants.

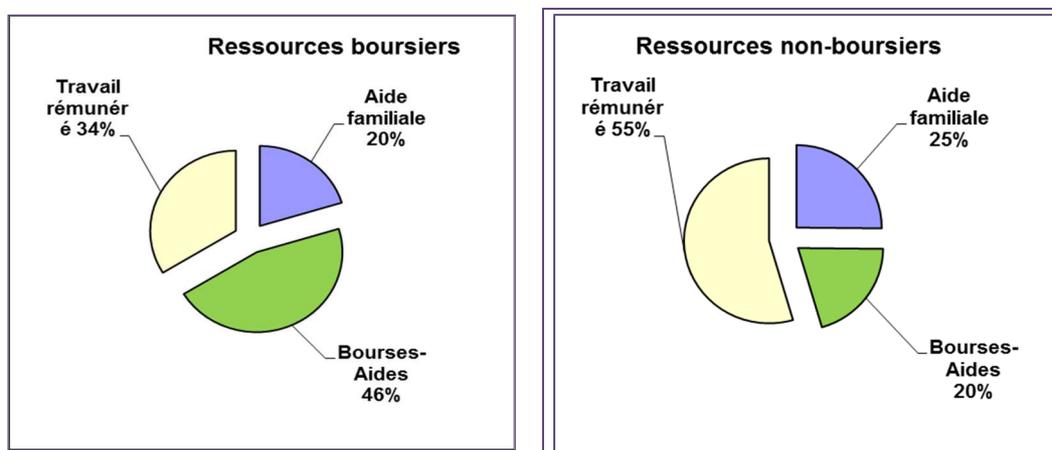
## **II : LES RESSOURCES**

La question du budget étudiant fait régulièrement débat, parce qu'elle renvoie inévitablement à la question des inégalités et à celle de la précarité ou de l'aisance.

Aussi, à l'instar des enquêtes nationales de l'OVE, nous avons retenu comme principales sources de financement :

- **L'aide publique : bourses et aides**
- **L'aide familial** (dont la demi-part fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu)
- **L'activité rémunérée**

**Au niveau national** : Une enquête effectuée par l'OVE a donné les résultats suivants :



**En Corse** : Par rapport à la hausse globale des frais supportés par les étudiants, on constate que les ressources sont plutôt en baisse pour la plupart d'entre eux. Au cours du mois précédent l'enquête menée, par la LMDE, durant l'année scolaire 2011 / 2012 a révélé les éléments suivants :

- ❖ 5 % des étudiants n'ont perçu aucune ressource ;
- ❖ 26 % déclarent avoir perçu moins de 200 euros ;
- ❖ 26 % entre 200 et 399 euros, et 27 % entre 400 et 599 euros ;
- ❖ 9 % des ressources proviennent d'une activité rémunérée.

## 1) Les bourses et aides

Le dispositif des bourses et aides se caractérise par la diversité, d'une part de leur objet et de leurs modalités d'attribution et, d'autre part, des intervenants, gestionnaires, décideurs et financeurs.

Pour l'académie de Corse (**enquête LMDE / 2011 - 2012 / région Corse**) :

34 % des ressources financières des étudiants proviennent de bourses ou d'allocations de recherche, et 36 % des aides sociales (aide au logement, allocations familiales ...), contre respectivement 27 % et 22 % en moyenne nationale.

Nous verrons plus loin en détail que les aides sont très variées et peuvent concerner la quasi-totalité des aspects de la vie étudiante.

Des dispositifs d'aide aux étudiants peuvent en effet être mis en place au niveau national, régional, départemental voire communal ou associatif.

Ceci entraîne de facto une disparité de traitement des étudiants sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce contexte il apparaît que la Corse, au vu de la politique en faveur des étudiants mise en place par la Collectivité Territoriale de Corse avec l'adoption du Schéma régional d'aide à la vie étudiante en octobre 2011, se situe parmi les régions les plus attentives à la situation de ses étudiants. Pour ses 6 dispositifs déclinés en 18 mesures, le Schéma prévoit un engagement financier de 1 910 000 € auxquels s'ajoutent les 600 000 € obligatoires des bourses sanitaires et sociales.

Même si avec le développement des sites internet, l'accès à l'information s'est nettement amélioré, on peut toujours déplorer un manque de clarté, de rationalisation et de communication.

La plupart de ces aides sont calculées à partir d'un échelon (de 0 à 6) attribué suivant le Revenu Brut Global du foyer.

<b>Echelon</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
Revenu maxi annuel	54 880 €	37 320 €	30 170 €	26 640 €	23 190 €	19 810 €	12 510 €
Revenu maxi mensuel	4 573 €	3 110 €	2 514 €	2 220 €	1 933 €	1 651 €	1 043 €

En France, le dispositif d'aides directes aux étudiants repose sur le principe que les bourses constituent un complément à l'obligation d'entretien qui pèse sur les familles. Ces dernières années des mesures ont permis un relèvement important des plafonds de ressources pour bénéficier d'une aide. L'objectif est aussi de faire bénéficier du dispositif de plus en plus d'étudiants des classes moyennes. Même si les relèvements de seuil ont permis d'élargir la base des étudiants éligibles aux bourses, il est difficile d'atténuer les effets de seuil brutaux qui privent l'étudiant d'une aide financière.

Ces aides et bourses peuvent se classer en 6 grandes rubriques.

## **A- LES AIDES A LA REUSSITE ETUDIANTE.**

Pour favoriser la réussite des jeunes les départements, la Région, l'État et l'Europe apportent un soutien considérable aux étudiants de l'académie de Corse. Les multiples aides financières et bourses accordées se révèlent être un véritable bol d'oxygène dans le difficile contexte économique actuel.

### **a) Bourses et aides d'urgence sur critères sociaux**

Pour l'académie de Corse le nombre de boursiers sur caractères sociaux communiqué par les services du CROUS est en constante progression :

❖ en 2010-2011 .....	1787
❖ en 2011-2012 .....	1824
❖ en 2012-2013 au 1 <sup>er</sup> février 2013 .....	1833

#### ➤ Les bourses sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur

Pour avoir droit à une aide financière du Ministère de l'enseignement supérieur, il faut avoir moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire et suivre une formation habilitée à recevoir des boursiers.

Les aides sont ensuite attribuées en fonction de trois critères :

- ❖ les revenus du foyer fiscal,
- ❖ le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille,
- ❖ l'éloignement du lieu d'études.

Depuis 2011, les bourses sont versées sur 10 mois et non plus sur 9 comme précédemment. Elles sont gérées par le CROUS

Echelon	0 <sup>1</sup>	1	2	3	4	5	6
Montant mensuel bourse	0 €	161 €	242 €	310 €	378 €	434 €	460 €

**En Corse** la répartition et l'évolution des étudiants boursiers sont les suivantes :

Echelon	0	1	2	3	4	5	6	Autres	Total	%
2011	366	295	135	167	161	301	347	31	1803	1,01%
2010	324	278	166	170	160	289	360	31	1778	1,01%
2009	320	274	160	169	158	304	337	41	1763	1,02%
2008	249	288	159	175	150	346	361	6	1734	1,05%
2007	120	275	146	147	186	375	358	40	1647	

➤ Les bourses sur critères sociaux des ministères de l'agriculture et de la culture

Des bourses sur critères sociaux peuvent également être accordées par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de la Culture

➤ Les secours et Aides d'urgence

L'aide d'urgence constitue un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, à l'étudiant en difficulté. L'aide d'urgence peut revêtir deux formes :

- ❖ soit une **aide ponctuelle** en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés ;
- ❖ soit une **aide annuelle** accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes.

L'âge limite pour bénéficier d'une aide d'urgence est fixé à 35 ans, y compris pour les étudiants en reprise d'études.

---

<sup>1</sup> Le droit à bourse sur critères sociaux est ouvert pour l'échelon 0 aux candidats dont le dossier ne comporte aucun point de charge (0 point) et dont le revenu brut global 2011 de la famille est égal ou inférieur à 33 100 € / an.

- **Le fonds national d'aide d'urgence (FNAU), une aide ponctuelle.**

L'aide d'urgence ponctuelle doit permettre de prendre en compte des situations nouvelles, imprévisibles qui interviennent en cours d'année universitaire. Ces situations, de par leur gravité, nécessitent qu'une aide ponctuelle soit apportée pour permettre à l'étudiant de poursuivre ses études.

En 2012, 128 aides ont été accordées pour un montant de : 32 273 euros. S'ajoute une aide ponctuelle, sous forme de subvention est accordée au CROUS afin d'aider les étudiants boursiers ou reconnus en difficulté par les services du CROUS ou de la Médecine préventive universitaire. Ces étudiants doivent faire leurs études en Corse, avoir le foyer fiscal de rattachement en Corse et rencontrer des difficultés financières ponctuelles ou permanentes.

Ainsi en 2012, 233 aides ont été accordées pour un montant de 91 593 euros réparties comme suit :

❖ Logement	127
❖ Alimentation	44
❖ Santé	22
❖ Transport	9
❖ Stage / Mobilité	17
❖ Autres	14

➤ Les aides des collectivités locales sur critères sociaux

La Collectivité Territoriale de Corse instaure une aide qui doit contribuer à la réussite des étudiants inscrits dans un cursus post-bac de l'Académie de Corse rencontrant des difficultés financières de manière ponctuelle ou permanente. Cette mesure concerne les étudiants faisant leurs études supérieures en Corse, et dont le foyer fiscal de rattachement est situé en Corse.

Les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse allouent également des bourses d'études supérieures à caractère social.

- **Le fonds national d'aide d'urgence (FNAU), une aide annuelle.**

L'aide d'urgence annuelle doit permettre de répondre à certaines situations pérennes ne pouvant donner lieu au versement d'une bourse d'enseignement supérieur en raison de la non-satisfaction d'au moins une des conditions imposées par la réglementation des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En 2011-2012, 12 aides annuelles ont été accordées pour une dépense s'élevant à 32 273 euros.

Dans la même logique que le FNAU annuel mais pour les étudiants domiciliés en Corse et dont le foyer fiscal de rattachement est en Corse s'ajoutent les aides régionales de la CTC qui ont permis d'attribuer pour la même période 2011-2012, 26 aides annuelles pour une dépense s'élevant à : 115 099 euros.

- **L'exonération des droits d'inscription.**

Sont exonérés des droits d'inscription les étudiants boursiers, niveaux 0 à 6.

- **L'aide régionale d'équipement informatique.**

La Collectivité Territoriale de Corse aide 200 étudiants de l'Université de Corse, inscrits à partir de la deuxième année au moment de la demande, à acquérir un micro-ordinateur portable.

Critères sociaux : Boursiers du CROUS ou de la CTC (bourse sanitaire et sociale) et/ou faisant l'objet d'une mesure d'aide d'urgence du CROUS et dont le foyer fiscal de rattachement est situé en Corse.

En 2012 le CROUS a géré le dispositif P@SS'ENT grâce auquel la CTC a remboursé l'achat d'un micro-ordinateur portable aux étudiants relevant des trois conditions.

D'où le nombre de 168 étudiants aidés pour la ligne budgétaire : « Matériels études ».

- *L'aide aux étudiants de l'enseignement supérieur - Département de la Corse-du-Sud*

Il s'est agi de définir des principes d'aide venant en appui de la politique d'aide de l'Etat en n'excluant pas les boursiers nationaux du dispositif mais en tenant compte également des autres familles à ressources moyennes. Dispositif en faveur des étudiants des 1er et 2ème cycles (jusqu'à la licence uniquement) dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 14 300 €  
Bourse d'un montant annuel de 360 à 710 euros selon le revenu fiscal.

- *L'aide aux étudiants de l'enseignement supérieur en situation de handicap - Département de la Corse-du-Sud*

Il s'agit ici d'apporter exclusivement un soutien aux étudiants dont le handicap a été reconnu et évalué par la COTOREP.

L'aide pourra se poursuivre au-delà de la 3ème année d'études après le Baccalauréat et au-delà de l'âge de 25 ans. Il appartient à la Commission d'accorder des dérogations en ce sens après examen des dossiers concernés. L'aide s'élève à 1.400 euros par an.

➤ *La bourse départementale de l'enseignement supérieur, Département de la Haute-Corse*

Le montant de l'impôt sur le revenu 2011 des parents doit être inférieur ou égal à 1.800 €, il devra avoir été établi dans le département de la Haute-Corse. Le demandeur doit résider en Haute-Corse et toutes les pièces justificatives doivent comporter obligatoirement une adresse dans le département. Les études supérieures doivent être impérativement poursuivies en Corse. Une dérogation sera accordée lorsque les études supérieures poursuivies ne sont pas dispensées en Corse. Ne pas être redoublant et ne pas avoir changé de filière, sauf équivalence dans une année supérieure. Etre âgé de moins de 27 ans.

Montant annuel de la bourse : de 140 à 250 euros

➤ *L'aide régionale aux dépenses de rentrée*

Le montant annuel global par année budgétaire est de 200 000 €. Le montant unitaire de l'aide versée à chaque étudiant sera identique aux mesures d'aides d'urgence gérées par le CROUS, c'est-à-dire qu'il peut varier jusqu'à 1440 € par an. Boursiers du CROUS ou de la CTC (bourse sanitaire et sociale) et/ou faisant l'objet d'une mesure d'aide d'urgence du CROUS.

➤ *L'allocation Parcours de réussite professionnelle (PARP)*

Cette aide est destinée à valoriser et soutenir le parcours d'intégration de jeunes qui, ayant réussi avec succès leurs études secondaires (baccalauréat), en dépit des difficultés d'adaptation linguistique et culturelle qu'ils ont pu rencontrer lors de leur arrivée en France, ont fait le choix de s'engager dans des études supérieures en institut universitaire de technologie (IUT), en section de techniciens supérieurs (STS) et en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

## **b) L'accès fonction publique**

### ➤ Les allocations pour la diversité dans la fonction publique

Pour la campagne 2012-2013, les allocations pour la diversité dans la fonction publique ont été mises en place pour la 6ème année consécutive en septembre 2012. Ce dispositif, mis en place par le gouvernement, vise à soutenir financièrement les candidats les plus méritants et aux revenus limités, à préparer les concours de la fonction publique, de catégorie A ou B, en accordant une aide financière de 2 000 euros.

### ➤ Les emplois d'avenir professeur

Les Emplois d'Avenir Professeur (E.A.P) visent à faciliter l'insertion professionnelle et la promotion sociale des jeunes dans les métiers du professorat. Ce dispositif permet aux étudiants boursiers, qui souhaitent se présenter aux concours de l'enseignement, d'exercer pendant leurs études des fonctions d'appui éducatif rémunérées dans les écoles et les établissements scolaires. Tout au long de leur formation progressive au métier de professeur, les étudiants seront encadrés et conseillés par un tuteur. Un contrat de travail sera conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Ce contrat comportera l'engagement des étudiants à suivre une formation universitaire et à présenter l'un des concours de recrutement d'enseignants du premier degré ou du second degré.

Dans l'académie de Corse, les étudiants seront affectés exclusivement dans l'enseignement du second degré. Il sera tenu compte de leurs vœux d'affectation.

## **c) Les transports**

### ➤ L'aide régionale au transport ferroviaire

Une aide régionale au transport ferroviaire accordant la gratuité du train pour les étudiants a été mise en place dès la rentrée 2012. Toutefois nombre d'étudiants sont obligés ou préfèrent se déplacer en véhicule particulier.

#### **d) La santé**

➤ L'exonération de cotisation de sécurité sociale

Les étudiants boursiers, niveaux 0 à 6, sont exonérés de cotisation.

➤ La Couverture Maladie Universelle (CMU) complémentaire

Pour compléter les remboursements de la sécurité sociale, l'étudiant peut bénéficier, sous certaines conditions très restrictives, d'une complémentaire santé totalement gratuite : la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire.

➤ L'aide pour une complémentaire santé (ACS)

Pour compléter les remboursements de la sécurité sociale, à défaut de remplir les conditions d'attribution de la CMU complémentaire, l'étudiant peut bénéficier, sous réserve de remplir les conditions de ressources, d'une aide pour financer une complémentaire santé d'un montant de 200€.

➤ L'aide régionale à la santé

La CTC propose à chaque étudiant boursier ou reconnu en difficulté, dont le foyer fiscal de rattachement est situé en Corse, de bénéficier de 90 € pour souscrire une complémentaire santé nécessaire à la poursuite d'études dans de bonnes conditions.

#### **e) Le logement**

Les aides sont de deux types: l'APL (Aide Personnalisée au Logement) et l'ALS (Allocation Logement à caractère social). Ces aides ne sont pas faites spécialement pour les étudiants. Ceux-ci en bénéficient donc au même titre que tout citoyen. Elles sont versées par les allocations familiales (CAF). Les moins de 20 ans ne touchent ni ALS, ni APL si leurs parents perçoivent encore des prestations familiales pour eux. La famille doit alors choisir entre les deux.

➤ L'Aide personnalisée au logement (APL)

Pour bénéficier de l'APL, il faut être locataire à titre principal d'un logement, neuf ou ancien, faisant l'objet d'une convention entre son propriétaire et l'Etat. Peu importe le statut social, l'âge ou les antécédents du locataire. Son montant par contre est variable. Il est calculé en fonction des ressources, de la taille de la famille, du lieu de résidence, du montant du loyer et du statut d'occupation. Pour les étudiants, un plancher des revenus est appliqué.

➤ L'allocation de logement à caractère social (ALS)

C'est l'aide la plus souvent versée aux étudiants. L'ALS ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné.

➤ Loca-pass

Le Loca-pass est destiné aux étudiants boursiers et/ou salariés.

Il comprend deux aides : l'avance du dépôt de garantie et la caution solidaire (garantie Loca-pass).

- ❖ **L'avance Loca-pass (dépôt de garantie)** est accessible aux étudiants boursiers, cette avance permet de financer le dépôt de garantie. La demande d'aide (dossier complet) doit être présentée au plus tard au moment de la signature du bail. L'avance Loca-pass est sans intérêt et remboursable sur 3 ans maximum.
- ❖ **La Caution immobilière.** L'organisme se porte caution en cas d'impayés de loyers. Les conditions à remplir pour bénéficier de cette aide varient selon les situations.

## **B- LES AIDES A LA MOBILITE**

### ➤ La bourse régionale école de commerce

Cette bourse est destinée aux étudiants inscrits en Ecole de Commerce dans un établissement régional. Bourse de mobilité pour la réalisation de stage, individuel et obligatoire dans leur cursus, à l'étranger

### ➤ La bourse BTS assistant manager

Les étudiants inscrits en Brevet de Technicien Supérieur « assistant manager », peuvent prétendre à une aide financière, pour accomplir leur stage obligatoire en langue étrangère.

### ➤ La bourse régionale mobilité de stages Université de Corte

Les étudiants inscrits à l'Université de Corse inscrits en formation initiale de bac + 1 à bac + 5, peuvent prétendre à l'attribution d'aides financières afin d'effectuer un stage obligatoire dans leur cursus de formation en Corse, sur le continent, en Europe, et hors Europe.

### ➤ Les bourses mobilité d'études Université de Corte

Cette aide ministérielle d'un montant de 400 € par mois, s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant entre 2 et 9 mois d'études ou de stage à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire. Il existe également une aide à la mobilité de la CTC.

Pour ces 2 aides, les étudiants doivent constituer un dossier auprès du Bureau Relations Internationales.

### ➤ L'allocation Erasmus

La bourse communautaire Erasmus peut être attribuée à un étudiant effectuant une partie de ses études (de trois mois à un an) dans un autre établissement européen dans le cadre d'un échange inter-établissements.

## **C- LES AIDES A LA RECHERCHE**

### ➤ L'aide régionale aux doctorants de l'Université de Corse

Les étudiants inscrits en Doctorat à l'Université de Corse peuvent prétendre à un C.D.D d'une durée de 3 ans sous certaines conditions, notamment au regard de l'intérêt que représente le thème étudié pour le développement économique de la Corse.

### ➤ L'aide régionale aux post-doctorants

Les étudiants titulaires du doctorat, peuvent prétendre à un C.D.D d'une durée de 1 an sous certaines conditions, notamment au regard de l'intérêt que représente le thème étudié pour le développement économique de la Corse (pôle de compétitivité, actions collectives,..)

### ➤ Le CDD INRA

Les étudiants inscrits en Doctorat peuvent prétendre à un C.D.D d'une durée de 3 ans sous certaines conditions, notamment au regard de l'intérêt que représente le thème étudié pour le développement économique de la Corse.

### ➤ Les bourses de thèse de l'ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) offre à des étudiants titulaires d'un Master la possibilité d'obtenir une bourse pour le financement de leurs travaux dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables ou plus largement des écotechnologies.

## **D- LES AIDES A L'ACCES AUX GRANDES ECOLES**

### ➤ L'aide régionale au passage aux oraux des concours des grandes écoles

Les étudiants de deuxième année CPGE de l'Académie de Corse, admissibles au concours des Grandes Ecoles, peuvent prétendre à une aide financière, pour se rendre et séjourner sur les lieux où se déroulent les oraux d'admission

### ➤ L'aide régionale "parcours d'excellence

Aide destinée aux étudiants poursuivant des études, en formation initiale d'enseignement supérieur français, situés hors de Corse relevant d'un cursus d'excellence

## **E- LES AIDES AUX PROJETS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS**

### ➤ Le Prix de la vocation scientifique des jeunes filles

Ce prix a pour but d'encourager les jeunes filles qui, dans le cadre de leur projet professionnel, font le choix de s'orienter vers les formations scientifiques et/ou techniques de l'enseignement supérieur dans lesquelles elles sont minoritaires.

La Collectivité Territoriale de Corse, apporte un soutien financier à cette mesure permettant de doubler le montant de chacun de ces prix.

**C'est donc huit prix d'un montant de 2000,00 EUR qui seront offerts en Corse.**

### ➤ L'aide régionale aux projets d'étudiants

La Collectivité Territoriale de Corse s'engage aux côtés des étudiants afin de participer à l'amélioration des conditions de vie d'étude, au développement d'actions en faveur de projets individuels ou collectifs.

➤ L'aide régionale aux parcours qualifiants

Cette mesure qui s'intègre dans le dispositif 6 du schéma «aide régionale aux projets individuels et collectifs», s'adresse aux étudiants dont le parcours doit être étroitement corrélé à un besoin de compétences clairement identifié par la Collectivité Territoriale de Corse et comporter des travaux dirigés et une mise en situation professionnelle.

Elle vise à permettre aux étudiants d'effectuer dans de bonnes conditions matérielles un parcours qualifiant de nature à engendrer un niveau élevé de frais de scolarité.

Le montant de l'aide individuelle précisé par convention, sera fonction du projet élaboré et des capacités contributives de la Collectivité Territoriale de Corse avec un maximum de 25 bénéficiaires par an, pour un montant individuel plafonné à 10 000 €

Ce nouveau dispositif soutiendra en premier lieu, la nouvelle formation du D.U. «Formation aux principes et techniques de l'inventaire préalable du patrimoine bâti sur la base de territoires pertinents».

**Cette formation scientifique est unique en France et l'Université de Corse sera la première université à contribuer à l'inventaire du Patrimoine.**

## **F- LES AIDES DU CHAMP SANITAIRE ET SOCIAL**

➤ Les bourses sanitaires et sociales

Bourses d'études aux étudiants inscrits dans les instituts et écoles de formation paramédicales autorisés par la Collectivité Territoriale de Corse et aux étudiants inscrits dans les établissements de formation sociale initiale, agréés et financés par la Région

➤ La bourse projet professionnel étudiants en médecine

L'aide vise à soutenir les internes qui s'engagent après leur thèse en médecine à s'installer dans les « zones rurales », par création d'une aide financière à l'installation. Cette aide est délivrée contre l'engagement de s'installer pour une période de 5 ans.

## 2) L'aide familiale

Au niveau national, parmi les différentes problématiques qui ressortent d'enquêtes sur les conditions de vie des étudiants, c'est d'abord une forte dépendance financière par rapport à la famille qui apparaît ; l'aide de la famille se révèle indispensable pour affronter l'ensemble des dépenses liées aux études.

En Corse comme sur le continent la famille constitue l'un des principaux soutiens des étudiants. Pour 64 % des étudiants de l'Académie de Corse contre 73 % en moyenne nationale, la cellule familiale représente la première source de revenus (**LMDE** : « Enquête nationale et synthèse régionales »2011-2012).

Il nous faut ici préciser que la famille reçoit une aide indirecte de la part de l'état :

### « La demi-part fiscale »

La demi-part fiscale est un mécanisme d'aide indirecte aux foyers fiscaux dont dépendent des étudiants inscrits dans l'Enseignement Supérieur Français, qui se traduit par une déduction de leur impôt sur le revenu.

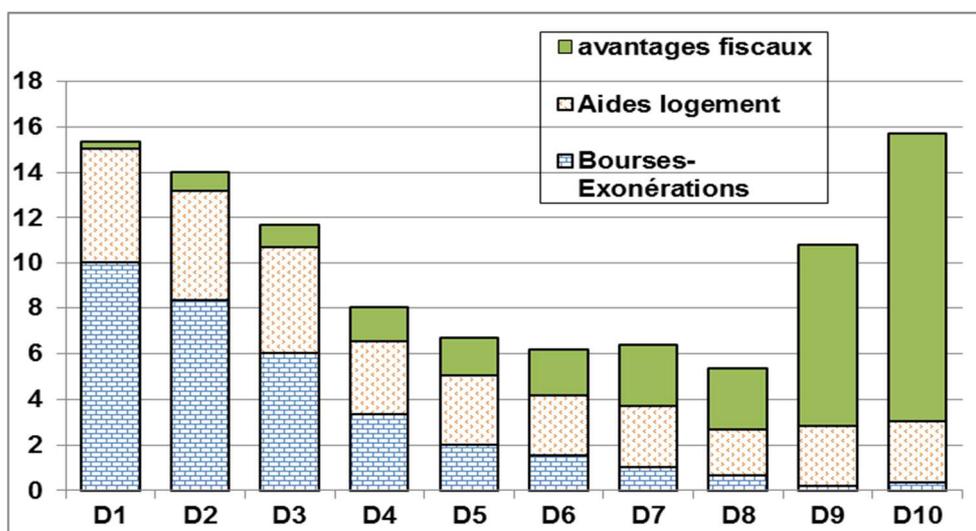
L'impôt brut sur le revenu est calculé de la façon suivante :- On détermine le revenu net global imposable (RNGI) d'un foyer fiscal, constitué de l'ensemble de ce qu'il a perçu (RB : Revenu Brut) moins certaines charges et abattements ; - On calcule le Quotient Familial (QF) du foyer fiscal, en divisant le revenu imposable par le nombre de parts du foyer fiscal ; - Selon le quotient familial, on applique un taux d'imposition dit "marginal" (plus le quotient est élevé, plus le taux l'est également), afin de déterminer l'impôt dont doit s'acquitter le foyer fiscal.

Ainsi la demi-part fiscale attribuée à un foyer dont dépend un étudiant inscrit dans l'enseignement supérieur est une aide sociale indirecte, qui bénéficie majoritairement aux foyers fiscaux les plus aisés, puisque venant diminuer directement l'impôt sur le revenu. En 2012, cette mesure coûtait 900 000 000€ à l'Etat, et bénéficiait aux foyers fiscaux des étudiants selon cette répartition par décile.

## Montant par étudiant des aides monétaires

	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10
<b>Bourses</b>	3	2	1	962	555	414	247	136	19	29
	239	117	560							
<b>Aides logement</b>	1	1	1	905	841	766	692	552	613	551
	661	261	216							
<b>Avantages fiscaux</b>	53	133	197	283	321	389	447	493	1	1
									179	730
<b>Total</b>	4	3	2	2	1	1	1	1	1811	2
	953	510	974	150	716	568	386	181		310

La France est le seul pays en Europe à maintenir la demi-part fiscale quand l'enfant de plus de 18 ans poursuit des études. On aide les familles pour qu'elles aident leurs enfants.



On constate que la perception des aides monétaires en direction des étudiants est concentrée aux deux extrêmes de niveau de vie. Les étudiants les moins aidés par les dispositifs étudiés sont ceux des déciles de niveau de vie intermédiaires (4 à 8).

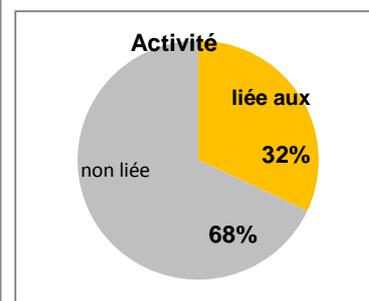
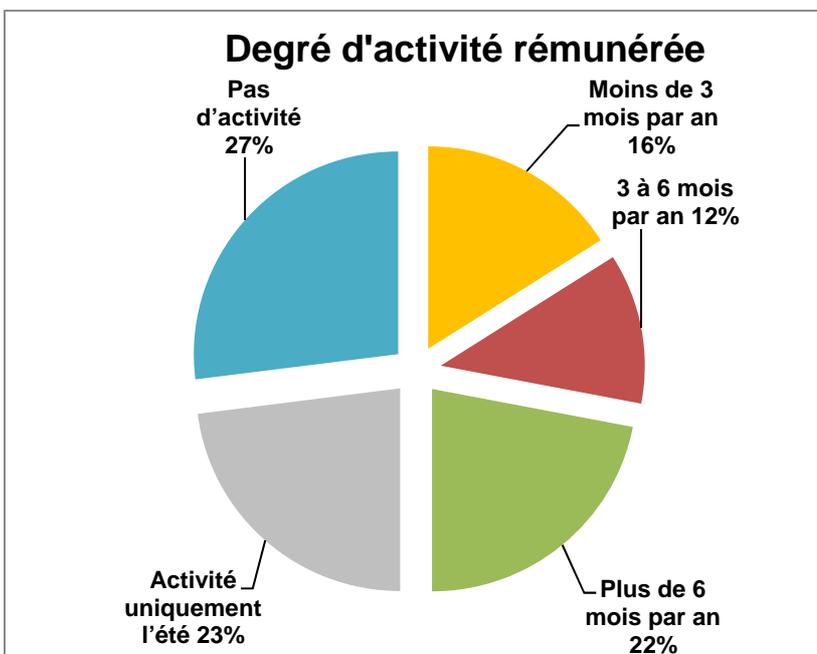
### 3) L'activité rémunérée des étudiants

#### Au plan national :

Comme le constate (2007) le CESE: "Le travail des étudiants est aujourd'hui une réalité, qui reste toutefois mal connue, en raison de l'existence d'approches statistiques différentes. Trois données peuvent néanmoins être retenues à titre d'ordre de grandeur : les 3/4 des étudiants travaillent en cours d'année, en incluant la période d'été ; plus de 40 % exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire ; 15 à 20 % des étudiants, soit environ 400 000 personnes, travaillent de façon régulière pendant leurs études".

L'étude menée au niveau national par l'Observatoire national de la vie étudiante en 2011 (qui interroge tous les étudiants y compris ceux en formation continue ou en apprentissage) conduit aux résultats suivants : L'enquête interroge tous les étudiants y compris les moins assidus et ceux en formation continue ou en apprentissage. Le travail étudiant, quelles qu'en soient la nature et l'ampleur, est ici recensé dans une acception large.

Près des trois quarts des étudiants exercent au moins un petit job pendant l'été et/ou l'année universitaire. Parmi ceux qui exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire (soit près de la moitié de l'ensemble des inscrits), 68% ont un emploi parallèle aux études ; les autres ont une activité au moins en partie liée à leurs études (stage, vacations dans un laboratoire, internat hospitalier, etc.)



L'activité rémunérée est pour 41% des étudiants un moyen d'assurer l'indépendance à l'égard des parents. Pour 23% d'entre eux il est difficile de concilier activité rémunérée et études.

Le fait de cumuler études et emploi a des effets ambivalents et non négligeables sur le plan de la santé et des rythmes de vie, mais aussi en matière de réussite scolaire.

### **A Corte :**

La situation de Corte est particulière et se caractérise par le nombre très réduits de "petits boulots" accessibles aux étudiants du fait de la taille de la commune et du tissu économique.

D'après une étude menée en 2011/2012 par la LMDE (La Mutuelle Des Etudiants) les ressources des étudiants de Corse proviennent, pour 9%, d'une activité rémunérée.

Au cours de l'année universitaire (hors vacances scolaires) :

17 % des étudiants ont une activité rémunérée (28 % en moyenne nationale), dont 3 % de manière régulière (au moins une fois par semaine). Ils travaillent en moyenne 7,2 heures par semaine. 20 % des étudiants effectuent plus de 13 heures de travail par semaine.

17 % des étudiants ayant une activité rémunérée régulière considèrent que cette activité est pénalisante pour la réussite de leurs études.

Il nous faut ici préciser qu'au cours du mois précédent l'enquête, 5 % des étudiants n'ont perçu aucune ressource. 26 % déclarent avoir perçu moins de 200 euros, 26 % entre 200 et 399 euros, et 27 % entre 400 et 599 euros.

### **III- CONDITION ETUDIANTE ET SITUATION ECONOMIQUE**

C'est en examinant les différentes problématiques économiques qui ressortent de notre étude, que nous pourrons mieux comprendre les freins à l'aspiration à l'autonomie et les difficultés rencontrées par les étudiants dans leur vie quotidienne.

C'est d'abord une **forte dépendance financière par rapport à la famille** qui apparaît : l'aide de la famille se révèle indispensable pour affronter les dépenses liées aux études.

Ce sont ensuite **les aides sociales**, même si elles semblent insuffisantes,

C'est enfin le **salariat étudiant** (17 % des étudiants déclarant exercer une activité) qui constituent les ressources des étudiants.

Pourtant, malgré ces trois sources de revenus, nos résultats montrent que plus d'un étudiant sur quatre a du mal à joindre les deux bouts et se trouve en difficulté.

Les éléments spécifiques mis en évidence sont d'abord ceux qui portent sur la question du logement, du salariat et des étudiants boursiers.

Il s'y ajoute ceux liés au « mal-être », aux « addictions », à la « consommation de stupéfiants » sur lesquels l'« Enquête nationale et synthèse régionales » (2011-2012) menée par la LMDE, en Corse nous renseigne :

- ❖ La santé psychique
- ❖ La consommation de cannabis
- ❖ La consommation d'alcool
- ❖ La vie affective et sexuelle
- ❖ Protection contre le sida et les IST
- ❖ La contraception

Les services de médecine préventive savent parfaitement que les problèmes liés à ces problématiques, même s'ils restent des sujets tabous, n'en sont pas moins réels, car contrairement à l'image reçue **on évolue plus en Corse en milieu protégé.**

Ces conditions de vie dégradées ont une influence sur la vision de l'avenir de ces jeunes : 63 % des étudiants déclarent que la société actuelle ne permet pas aux jeunes de réussir dans la vie et 72 % que notre société n'est pas favorable à leur génération.

Il apparaît également que le fait de ne pas être boursier ferme l'accès à de nombreux dispositifs d'aide et que ce sont donc les classes moyennes "basses", juste en dessous de « l'échelon 0 », qui en subissent le plus clairement les conséquences

#### **IV- PISTES DE REFLEXION ET D'ACTION**

Compte tenu de la diversité des intervenants dans le système de soutien aux étudiants et de l'universalité des problèmes sur le territoire français, il convient de mener une réflexion à plusieurs niveaux : d'une part sur la politique nationale dans ce domaine, d'autre part sur l'adéquation des mesures régionales et infra-régionales à la situation locale.

#### **ETAT**

- *REPLACEMENT DEMI-PART IMPOT REVENU / ALLOCATION D'AUTONOMIE*

L'étude montre bien le poids de la famille, avec, par conséquent, un taux de reproduction sociale très élevé qui n'a diminué que de 9 points en vingt-cinq ans, ce qui est très inquiétant par rapport à l'effort de démocratisation qui a été fait.

Comme le soulignait Camille PEUGNY, sociologue, Université de Paris-VIII, au cours de l'enquête menée dans le cadre des « Conditions de vie des étudiants », dans sa contribution, imprimée en avril 2012 : « *Cela est directement lié au fait que l'autonomie, et donc la possibilité de suivre des études, repose sur les familles. C'est très inquiétant, car les jeunes étudiants qui arriveront dans les prochaines années seront des enfants de parents qui eux-mêmes auront connu des difficultés d'insertion sur le marché du travail et qui n'auront pas eu le temps de constituer un patrimoine permettant d'assurer les études de leurs enfants. Est-ce que l'État pourra indéfiniment se défaire sur les familles ? Est-ce qu'une génération pourra indéfiniment utiliser le patrimoine de la génération précédente pour se former ? Je ne suis pas certain qu'on puisse pérenniser ce système ...*

*Un des moyens pour essayer d'homogénéiser les destins sociaux, c'est de proposer une **allocation d'autonomie universelle** pour la formation, qui soit utilisable tout au long de la vie. L'État pourrait financer quatre ou cinq ans d'études tout au long de la vie. Si, pour une raison ou pour une autre, un jeune n'utilisait que deux années en formation initiale, alors il commencerait sa vie professionnelle avec un crédit de trois ans qui pourrait être utilisé à tout moment ...*

*Un dispositif de cette nature n'est pas de l'assistanat, contrairement à ce que pensent certains, c'est au contraire donner aux jeunes la possibilité de trouver leur place dans la société, de créer leur entreprise ... »*

**Cette citation, plaidoyer pour la mise en place d'un tel dispositif ne peut, vous l'avez compris, que s'adresser à l'État.**

Elle a été confortée, lors des Assises Territoriales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Corse des 8 et 9 novembre 2012, par la deuxième proposition du premier atelier, que le rapporteur Francine DEMICHEL énonce en ces termes : « **Envisager la mise en place d'un statut global de l'étudiant dans la société, en association avec les Collectivités Territoriales et le monde socio-économique** ».

## **ARS**

- *HOPITAL DE CORTE / ROLE D'INTERFACE*

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Corse a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est **compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins**, à l'accompagnement médico-social. Elle assure une véritable coordination entre l'Etat et l'Assurance maladie pour renforcer l'efficacité du système de soins.

Elle coordonne l'activité et **attribue le budget de fonctionnement des hôpitaux**, cliniques, centres de soins ainsi que des structures pour personnes âgées, handicapées et dépendantes.

Pour faire face aux problématiques spécifiques liées au « mal-être », l'ARS vient de lancer un appel à projet pour la création d'un **Bureaux d'Appui Psychologique Universitaire (BAPU)**.

La Corse disposant d'une seule université située à Corte, sa vocation est donc régionale. Son implantation géographique doit être exclusivement envisagée à proximité des locaux de l'Université de Corte.

Par ailleurs pour faire face aux problèmes « d'addictions », de « consommation de stupéfiants », de « protection contre le sida et les IST » ou encore de « contraception » des **consultations médicales gratuites** pourraient, en accord avec l'ARS, être mises en place.

L'hôpital de Corte pourrait se positionner comme **structure d'interface** pour accueillir l'ensemble de ces consultations spécialisées.

## RÉGION (CTC)

En matière d'aides aux étudiants, les efforts consentis par les collectivités locales et tout particulièrement la CTC sont à saluer.

Nous formulerons néanmoins quelques recommandations

- *PORTAIL D'INFORMATION*

Il est préconisé de créer, au niveau régional, un portail Internet permettant aux étudiants d'accéder aisément à l'ensemble des informations actualisées concernant les aides.

- *CAUTIONNEMENT*

Il est suggéré d'étudier l'opportunité de mettre en place, à l'instar d'autres régions (Midi-Pyrénées), une caution pour les étudiants ne pouvant présenter un garant pour la location d'un logement auprès d'un propriétaire privé ou publique sur dix mois et pour des loyers à hauteur de 500 euros maximum par étudiant seul ou 650 euros pour un étudiant en couple. Cette mesure s'adresserait à tous les étudiants français ou étrangers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de Corse.

- *NOUVELLE ANALYSE (hors crédits européens) DU DOSSIER « CORTE Euro CROUS »*

Une première tranche de travaux a été engagée sur les résidences universitaires de Corte qui ont mal vieilli et sont, nous l'avons précédemment souligné, dans un état de confort et même de salubrité déficient.

Une deuxième tranche de travaux de rénovation a été programmée mais le dossier présenté au regard des prescriptions de l'axe 1 du Programme Opérationnel FEDER 2007 / 2013 n'a pu déboucher sur une validation.

La lutte contre la précarité consiste aussi à proposer, en résidence universitaire, une offre décente pour les étudiants dont le CROUS doit assurer la prise en charge.

Situation qui donne à ce dossier toute sa pertinence et qui mériterait, sans doute, en urgence, une nouvelle analyse hors crédits européens.

## **CONSEILS GENERAUX**

- *HARMONISATION DES REGLEMENTATIONS*

Chacun des Conseils généraux de Corse a mis en place un dispositif d'aide aux étudiants sur son territoire. Afin de clarifier le système et de permettre une meilleure équité au niveau régional, il serait souhaitable que les deux départements réfléchissent à l'harmonisation de leurs réglementations.

## **COMMUNES**

- *TRAVAILLER AVEC LES DIFFÉRENTES STRUCTURES CARITATIVES*

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale comme l'ensemble des associations caritatives de la ville interviennent de manière directe à destination des étudiants ou par le biais de l'aide aux familles, le CESC préconise de renforcer les liens entre les services sociaux de l'Université et les différentes structures caritatives.

## **UNIVERSITE**

### **LMDE**

- *AMELIORATION DU SERVICE RENDU*

Devant les difficultés récurrentes, la LMDE qui reste mutuelle étudiante, s'est rapprochée de la MGEN qui l'épaule très fortement. Dans le traitement des dossiers cela a permis de réduire le retard de 6 à 1 mois.

Un Directoire de Surveillance a été mis en place et une grande réunion MGEN / LMDE est prévue en septembre 2013.

Pour la Corse le délégué régional est basé en PACA, mais une salariée (1, 25 ETP) se trouve à Corte dans des locaux de l'Université.

- *GUICHET UNIQUE AVEC MEDIATEUR DE LA VIE ETUDIANTE*

Corte présente déjà l'avantageuse particularité par rapport à de nombreux autres sites d'enseignement supérieur d'avoir un service du CROUS - travaillant en étroite collaboration avec le personnel du Centre de médecine préventive de l'Université - qui instruit les dossiers relatifs non seulement aux aides nationales mais aussi à celles relevant de la plupart des dispositifs mis en place par la CTC.

Il serait très souhaitable qu'il puisse devenir guichet unique pour l'ensemble des aides aux étudiants recensées dans ce document.

Un Médiateur de l'Université pourrait aussi être nommé par le Président de l'Université de Corse. Son mandat expirant à l'échéance du mandat du Président.

Sa mission viserait à répondre aux besoins d'information et de prise en compte de situations individuelles particulières des membres de la communauté universitaire.

Son action locale s'inscrirait dans le réseau des médiateurs de l'Education Nationale.

- *AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE DU RESTAURANT UNIVERSITAIRE*

Compte tenu du constat de la fréquentation relativement basse du restaurant universitaire malgré la proposition de menus assez variés et équilibrés, il s'agirait d'en améliorer surtout l'image et d'associer les étudiants à l'élaboration des menus afin que tous puissent profiter, à moindre coût, de repas réguliers et complets.

- *CREATION D'UNE CELLULE D'OBSERVATION DE LA VIE ETUDIANTE*

Il nous faut ici préciser que dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), le gouvernement a saisi l'Inspection générale des finances (IGF), l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IAGENR), l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) ainsi que l'Inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS) pour conduire une mission relative à l'évaluation des politiques menées en faveur de la vie étudiante.

Cette mission coordonnée par Monique Ronzeau (IGAENR) et Perrine Barré (IGF) comporte quatre thématiques autour desquelles sont constituées les équipes d'investigation, à savoir :

- ❖ les aides financières et fiscales accordées aux étudiants ;
- ❖ la santé des étudiants ;
- ❖ la restauration universitaire ;

❖ la vie de campus

Ces thématiques nous avons essayé de les aborder au plan de l'Académie de Corse, mais face aux **difficultés rencontrées pour établir des critères d'évaluation** nous proposons la création d'une cellule d'observation de la vie étudiante.

La conduite de cette étude a démontré l'intérêt qu'il y aurait de disposer, à l'instar de ce qui existe au niveau national (Observatoire de la Vie Etudiante), d'un système régional performant de recueil et d'analyse des données concernant les conditions de vie des étudiants en Corse.

Cet organisme serait composé de représentants :

De l'enseignement supérieur

Des collectivités territoriales

Des organisations étudiantes représentatives

Des mutuelles étudiantes

Du Directeur du CROUS en qualité d'observateur permanent.

Les travaux de recueil et d'analyse de cette cellule pourraient épauler ceux entrepris par l'Université dans le cadre de l'étude « Campu Vintunu » et tendre, pour améliorer le cadre de vie de nos étudiants, vers un **statut territorial de l'étudiant**

Comme le précise l'annexe N° 1 du rapport des Assises Territoriales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Corse des 8 et 9 novembre 2012 : « *L'objectif est de générer une prise de conscience de toute la société Corse : les étudiants constituent l'avenir non seulement économique mais également social et culturel de l'île.*

*Compte tenu des chiffres inquiétants qui concernent le taux d'actifs diplômés dans la société insulaire, la reconnaissance de ce **statut pourrait inciter plus de jeunes à s'engager dans des études supérieures.*** »

**Le Conseil Economique, Social et Culturel  
de Corse  
remercie toutes les personnes qui ont  
contribué à l'élaboration de ce rapport.**